

# 1 extrait de l'eea Management Tool - Ebauche

## 1.1 Nombre de points potentiels et effectifs

Nombres de points potentiels (potentiel spécifique à la commune)	<b>480.0 Points</b>
Points nécessaires pour le label Cité de l'énergie® (50 %)	<b>240.0 Points</b>
Points nécessaires pour le label European Energy Award® Gold (75 %)	<b>360.0 Points</b>
<b>Nombre de points obtenus (points effectifs)</b>	<b>265.3 Points 55.3 %</b>

## 1.2 Evaluation des domaines

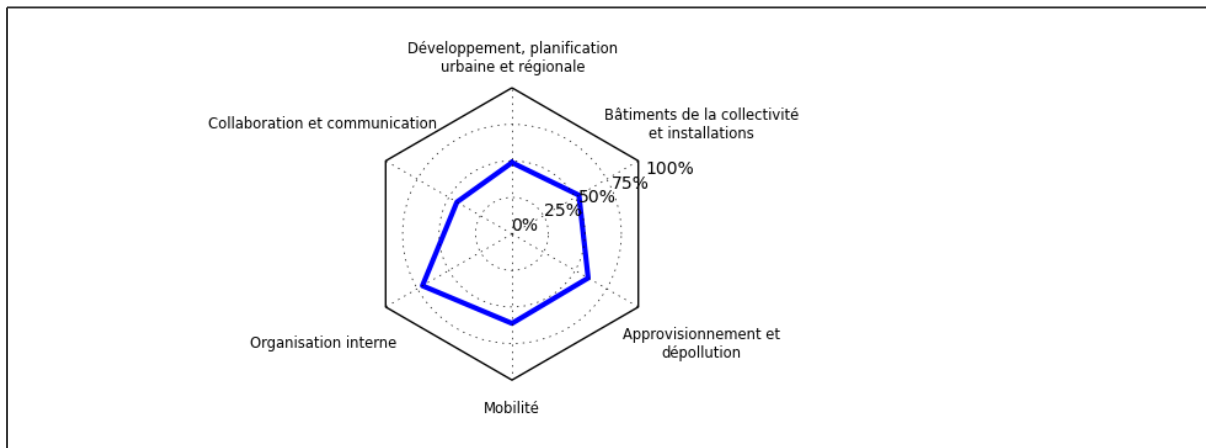


Figure 1.1

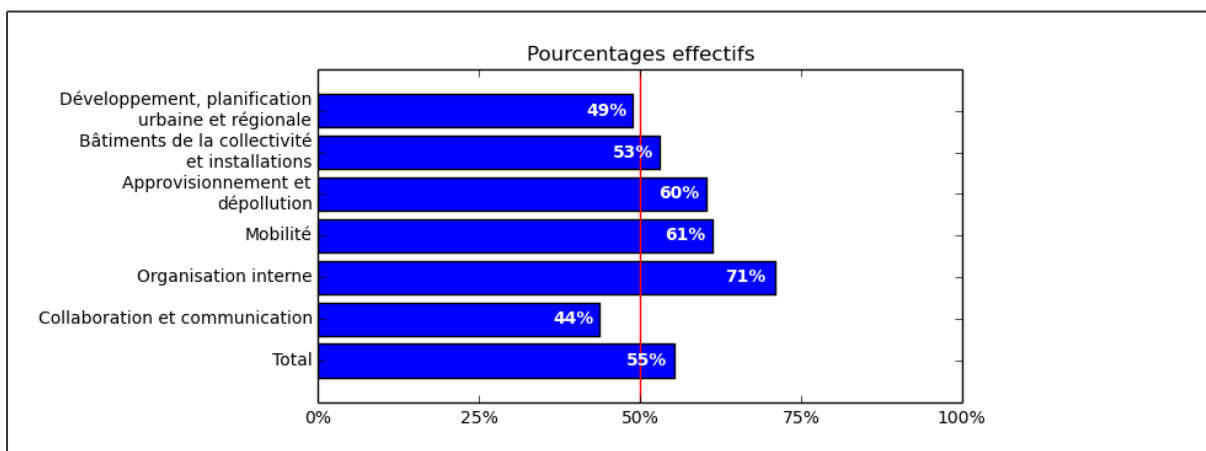


Figure 1.2

### 1.3 Evaluation des mesures

	Mesures	MaximumPotentiel		Effectif		Planifié	
<b>1</b>	<b>Développement, planification urbaine et régionale</b>	<b>89</b>	<b>76</b>	<b>37.1</b>	<b>48.8%</b>	<b>18.2</b>	<b>23.9%</b>
1.1	Stratégie énergie-climat	39	39	21.8	55.8%	8.3	21.2%
1.2	Développement territorial	20	20	13	65.0%	5	25.0%
1.3	Instruments pour propriétaires fonciers	20	10	2	20.0%	2.5	25.0%
1.4	Procédures de construction	10	7	0.4	5.0%	2.5	35.0%
<b>2</b>	<b>Bâtiments de la collectivité et installations</b>	<b>76</b>	<b>76</b>	<b>40.3</b>	<b>53.0%</b>	<b>8.2</b>	<b>10.8%</b>
2.1	Normes, planification et exploitation	26	26	7.8	30.0%	4.6	17.7%
2.2	Valeurs cibles pour l'énergie, l'efficacité et l'impact sur le climat	40	40	27	67.5%	3	7.5%
2.3	Eclairage et eau	10	10	5.5	54.8%	0.6	6.0%
<b>3</b>	<b>Approvisionnement et dépollution</b>	<b>105</b>	<b>98</b>	<b>59.1</b>	<b>60.3%</b>	<b>8.4</b>	<b>8.6%</b>
3.1	Stratégie d'entreprises	25	18	9.6	53.3%	2.4	13.3%
3.2	Approvisionnement, dépollution et exploitation énergétique	80	80	49.5	61.9%	6	7.5%
<b>4</b>	<b>Mobilité</b>	<b>94</b>	<b>94</b>	<b>57.5</b>	<b>61.2%</b>	<b>10.2</b>	<b>10.8%</b>
4.1	Gestion de la mobilité dans l'administration	10	10	2	20.0%	1	10.0%
4.2	Organisation de la circulation	24	24	15	62.5%	2.4	10.0%
4.3	Mobilité non motorisée	30	30	21	70.0%	3.8	12.5%
4.4	Transports publics	30	30	19.5	65.0%	3	10.0%
<b>5</b>	<b>Organisation interne</b>	<b>44</b>	<b>44</b>	<b>31.2</b>	<b>70.9%</b>	<b>6.4</b>	<b>14.5%</b>
5.1	Structures internes	20	20	16	80.0%	2.5	12.5%
5.2	Processus internes	24	24	15.2	63.3%	3.9	16.3%
<b>6</b>	<b>Collaboration et communication</b>	<b>92</b>	<b>92</b>	<b>40.2</b>	<b>43.6%</b>	<b>10.5</b>	<b>11.4%</b>
6.1	Communication par la commune	30	30	11.4	38.0%	3.2	10.7%
6.2	Collaboration et communication	54	54	24	44.4%	7.3	13.4%
6.3	Projets phare	8	8	4.8	60.0%	0	0.0%
	<b>Total</b>	<b>500</b>	<b>480</b>	<b>265.3</b>	<b>55.3%</b>	<b>61.8</b>	<b>12.9%</b>

## 1.4 Mesure la plus importante de chaque domaine

### Domaine 1 Développement, planification urbaine et régionale

#### Mesure 1.1.1 Objectifs énergétiques et climatiques

##### Etat des mesures réalisées:

2007: Adoption de "La Charte" par les communes de l'AggloD. Objectifs qualitatifs: mise en commun des ressources et potentiels, préservation de la qualité de vie, promotion d'un développement coordonné, région modèle sur le plan des énergies renouvelables et de l'économie de l'énergie. 2015: Stratégie énergétique dans le cadre du Plan directeur régional (PDR), dans son annexe "Concept énergétique" (ci-après CEAggloD). Stratégie calquée sur objectifs de la Sté à 2000W avec 75% de fourniture renouvelable à l'horizon 2100, correspond aux objectifs de la Conception Directrice de l'Energie du Canton du Jura. Grands axes stratégiques définis, avec objectifs quantitatifs et qualitatifs sur les thèmes de l'efficacité énergétique, la production d'énergies renouvelables, mobilité, l'énergie grise, et sur les aspects climatiques. Le Concept énergétique de l'AggloD correspond à une Conception directrice de l'Energie, avec un important état des lieux et des lignes stratégiques énoncées. Entrée en vigueur du PDR: octobre 2017. Via le PDR objectifs quantitatifs validés (calquée sur objectifs de la Sté à 2000W). Charte et PDR publié et communiqué.

##### Mesures planifiées:

Potentiel: PDR plutôt sur l'axe qualitatif; Rapport de CSD plutôt technique; piste pour arriver aux objectifs à long-terme encore en discussion (p.ex. discussion sur le gaz) Mesure planifiée: mise en oeuvre du PDR, actualisation CEAggloD

#### Mesure 1.2.2 Planification de la mobilité et de la circulation

##### Etat des mesures réalisées:

B: Mobilité coordonnée au niveau de l'agglomération - PA1, PA2, PA3. - PDR: 9 objectifs (M1-M9) qui se décline en principes et mandats liants pour les communes. MeO: - budgétisation et réalisation d'une partie des mesures des PA1 et PA2. (Ex: pistes cyclables, vélostation régionale à la gare de Dlt, création de passerelle piétons sur les cours d'eau, abris bus, etc...), - plans de circulations pour les communes (ex: Develier, Courroux) / plans d'aménagement communaux ou de zones 30 sur toute la commune (ex: Rebeuvelier) - Réalisation et dépose d'un PA3 (60 mesures implémentant 4 critères d'utilité, dont 3 concernent la planification de la mobilité (amélioration de la qualité du système de transports, accroissement de la sécurité du trafic et réduction des atteintes à l'environnement et de l'utilisation des ressources). Les mesures sont cohérentes, estimées financièrement et priorisées, à travers des calendriers indicatifs pour le démarrage des travaux et la mise en service. Le PA3 a été refusé par la Confédération en début 2018. Des négociations sont en cours pour définir les mesures qui pourraient tout de même être soutenues. Thèmes traités sur le niveau de la région: mobilité électrique, mobilité douce, mobilité autour des commerces, en réflexion aussi co-voiturage, vélos électriques, connexions entre les villages (et pas toujours orientées vers Delémont). A voir mesures spécifiques en domaine 4. Indicateur pour le succès: l'utilisation du TP se rapproche visiblement à la moyenne suisse.

##### Mesures planifiées:

Potentiel / mesure planifiée: Mise en oeuvre du PA3 prévue au moins jusqu'en 2025, en mesures réalisées annuellement au fur et à mesure => sur 40% de mise en oeuvre restante, compté 5% de réalisation prévue par an La non entrée en matière de la Confédération sur le PA3 limite le soutien financier et impacte le planning des mesures

## Domaine 2 Bâtiments de la collectivité et installations

### Mesure 2.1.2 Comptabilité énergétique et optimisation de la gestion

#### Etat des mesures réalisées:

Etat des lieux pour l'an 2017 pour Cité de l'énergie (voir mesures 2.2) ; plan d'actions 2017: décision de réaliser un suivi énergétique hebdomadaire (chaleur, eau et électricité) au moyen d'Energostat. Mise en œuvre début 2018. Calcul de toutes les SRE réalisé en 2017 en même temps que l'établissement de CECB pour tous les bâtiments éligibles (voir document). Affichage des résultats des CECB sur les bâtiments Courtételle suit certains de ses bâtiments avec un abo Energo Advanced. Soyhières suit ses consommations de manière hebdomadaire depuis de nombreuses années. Pris en compte de la SRE (valable pour tout le domaine 2): - Communes: patrimoine administratif et patrimoine financier, à env. 95-98% des SRE (notamment suivis énergétiquement), patrimoine financier avec influence indirecte (p. ex. part dans un EMS, un hôpital, etc.): très peu. - Pour l'AggloD, l'ensemble du parc immobilier communal (administratif+financier) a été pris en compt. - % du patrimoine total (administratif et financier) suivi par des CECB: tous les bâtiments éligibles: 77% de la SRE, 71% des bâtiments. - Bâtiments de la Ville de Delémont pas pris en compte.

#### Mesures planifiées:

Potentiel: suivi des données et résultats energostat, travail avec les concierges / les responsables, communication  
Mesures planifiées : Suite à la mise en œuvre du suivi Energostat hebdomadaire, un abonnement d'optimisation sera proposé pour les bâtiments sur lesquels cela se justifie. Courtételle le fait déjà. Encouragement à la formation des concierges

### Mesure 2.2.1 Energies renouvelables pour la chaleur

#### Etat des mesures réalisées:

Plusieurs communes (Courrendlin, Develier, Soyhières, Val Terbi) ont des CAD à bois alimentant plusieurs de leurs bâtiments. A Rebeuvelier, le bâtiment de l'administration communale est également chauffé au bois depuis fin 2015. Ceci implique un pourcentage élevé d'utilisation des énergies renouvelables pour satisfaire les besoins de chaleur des bâtiments des communes de l'AggloD. Le pourcentage d'alimentation en énergie renouvelable des bâtiments communaux de l'AggloD est évalué à 67% (avec 100% de la SRE). La production solaire thermique est estimée (mais prudemment).

#### Mesures planifiées:

Potentiel : augmenter la partie renouvelable pour chauffer les bâtiments publics

## Domaine 3 Approvisionnement et dépollution

### Mesure 3.1.1 Stratégie d'entreprise des sociétés d'approvisionnement

#### Etat des mesures réalisées:

Situation électricité: - SED / SACEN distributeur de Develier (propriétés des communes). Actif au niveau local (cf site internet de la commune) - BKW distributeur pour 9 des 10 communes. Pas d'actions coordonnées malgré quelques tentatives de discussion. Relations difficiles avec BKW, même pour obtenir des infos de consommations (cf doc joint) Attente de l'entrée en vigueur de l'Ordonnance cantonale pour pouvoir exiger l'accès à des informations de consommations auprès des principaux fournisseurs. En cours: soutien des communes jurassiennes au Postulat 369 et à l'étude qui doit être faite (budget 250'000.-) pour évaluer les opportunités à venir lors du renouvellement des concessions avec BKW en 2021. Situation gaz: REGIOGAZ distribue le gaz dans 4 communes sur les 10 (propriété des communes et de EDJ SA). Promotion du biogaz sur le site internet, mais pas de mise en œuvre. Régiogaz peu favorable à la stratégie énergétique régionale qui vise à considérer le gaz comme une énergie de transition (renforcement d'ici 2030, puis réduction; définition de densification du réseau de gaz est difficile et parfois comprise de manière contraire aux objectifs du PDR, Objectifs E1). Discussion avec Régiogaz existe. Situation Eau: - Rossemaison délègue cette compétence au SID. - Autres communes sont en charge, parfois au travers de syndicat intercommunaux (SEVT). Situation CAD: petits CAD; appartiennent tous aux communes. Les consommateurs sont principalement des bâtiments communaux, les églises, les cures et quelques privés. Réduction du potentiel de 10 à 6 points pour tenir compte de la situation BKW (pas de participation) et SACEN (partenaires hors de l'AggloD). Evaluation se base sur les activités des acteurs communaux et les efforts que font les communes pour les discussions avec les BKW et autres; stratégie des SID, SED, SACEN en ligne avec les stratégies durable; rôle actif des SID pour avancer les acteurs régionaux dans cette direction.

**Mesures planifiées:**

Potentiel / mesure planifiée : travail de coordination des stratégies entre les communes actionnaires de Régiogaz et la direction de Régiogaz afin de clarifier les objectifs et les zones de densification autorisées.

**Mesure 3.2.5 Traitement et valorisation énergétique des eaux usées****Etat des mesures réalisées:**

Communes font partie du SEDE (Syndicat de traitement des eaux), STEP sur la commune de Soyhières. B: Le Plan directeur du SEDE en 2012 et travaux budgétés (cf doc joint). MeO: Médaille d'eau 2013, objectif: renouveler la médaille en 2018. Bonnes pratiques d'exploitation de la STEP à regarder en détail. Volonté d'anticiper les délais légaux pour le traitement des micropolluants. Planification: mise en service 2021. Valorisation (CCF) de la totalité de la production de biogaz: - Production élec. 659 MWh électrique (50% de la conso); - Production therm. 724 MWh (95% des besoins). La STEP n'est pas à proximité de bâtiments => pas de possibilité de valorisation des eaux épurées ou d'un CAD; potentiel de valorisation des eaux usées en amont de la STEP dans un CAD basse température pour un nouveau quartier en réflexion, mais en amont: crainte de baisse de température pour la STEP, en aval: pas de clients. Lutte contre les eaux claires parasites (ECP) dans le cadre des PGEE: - actions des communes, mais soutenues par le SEDE au moyen de subventions (Budget tot: 650'000.-); - une liste des actions soutenues est tenue par le SEDE et les communes décident du planning et des investissements; - sur l'ensemble des communes associées, les actions de priorité "0" et "1" doivent permettre de faire diminuer les ECP de 100l/s. Fin 2017: entre 48 et 50 l/s auront été éliminés pour un montant de subvention alloué de 265'000.-. PGEE existants dans toutes les communes. Taux mise en séparatif global estimé à env. 50% (à clarifier), projets à court et moyen terme pour augmenter à env. 60%. Acceptation des crédits pour raccordement de Montsevelier au SEDE. Retravailler les tarifs (principe de causalité) pas prévu pour le moment.

**Mesures planifiées:**

Potentiel: clarifier taux de séparatif, mise en oeuvre des bonnes pratiques d'exploitation de la STEP en détails / renouvellement médaille d'eau, continuer discussions valorisation des eaux usées quand il y a un projet, ajuster la tarification. Mesures planifiées : - Continuer la lutte contre les ECP - Suite du projet traitement des micropolluants. - Renouvellement aération biologie - Réhabilitation digestion - cf PV assemblée SEDE décembre 2017

**Mesure 3.2.6 Traitement et valorisation énergétique des déchets****Etat des mesures réalisées:**

B: Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD) et fiche de mesures (mars 2017) à mettre en oeuvre par les communes. Taxe au sac existe dans le canton du Jura depuis le 1er janvier 2011, fixée actuellement à 6,5 ct/litre. Communes de l'AggloD regroupées dans SEOD (Syndicat de traitement des déchets). Rapport d'activité annuel du SEOD disponible en ligne, très complet et présente de nombreuses statistiques de traitement des déchets par type et par communes (ex joint). MeO: Actions en 2017: - Modification du règlements du SEOD pour améliorer le fonctionnement. - nouveau site internet et journal de communication - 4 projets majeurs en cours (cf site internet) - transport des déchets par rail à La Chaux-de-Fds pour valorisation dans CAD. - collaboration avec l'appli [www.memodechets.ch](http://www.memodechets.ch) En général: - Taux de mise en oeuvre des systèmes de collecte élevé, potentiel résiduel limité. Env. 50% équipement en moloks; - ressourcerie à disposition: Caritas, sites internet comme Anibis, etc.; - les déchets verts sont compostés; à part de Vicques (déchetterie exemplaire); - déchetterie régionale pas votée positivement; potentiel d'amélioration dans les communes. E: DUC (déchet ménager): 2016: 121.5 kg/hab pour l'ensemble des communes (cf doc joint)

**Mesures planifiées:**

Potentiel: Poursuite du déploiement des moloks, projet biogaz et déchetterie; optimisations partielles dans les communes Projets SEOD: - poursuite de l'installation des moloks dans les communes - redimensionnement du projet de déchetterie régionale suite au résultat de la votation en 2017.

## Domaine 4 Mobilité

### Mesure 4.2.2 Réduction de vitesse

#### Etat des mesures réalisées:

B: Diagnostic complet de la situation réalisé dans PDR (chapitre mobilité) Diagnostic plus précis par commune réalisé selon les besoins (ex: Rossemaison) MeO: La réglementation des régimes de vitesses est très hétérogène à l'échelle de l'Agglomération, néanmoins des zones 30 km/h et 20 km/h existent dans presque toutes les communes de l'AggloD (zones 30 km/h: 7 communes sur 10, zones 20 km/h 1 commune). Courrendlin: adaptation de la vitesse sur la route cantonale en fonction des horaires scolaires. Rossemaison: zone 20 présente, zone 20 dans le cadre du plan spécial Copas del Sel, analyse en cours pour le vieux village La modération du trafic au centre des villages sera renforcée dans les prochaines années au travers de plusieurs projets des PA1, 2 et 3, notamment pour les traversées de villages de Châtillon, Courrendlin, Courroux, Courtételle, Develier, Rossemaison et Vicques à des horizons prévus entre 2018 et 2028. E: liste sur le pourcentage de des zones 30 ou plus basse en cours d'élaboration; mais sur l'ensemble du territoire au moins 30% couvert.

#### Mesures planifiées:

Potentiel : mise en oeuvre du PDR, activités par commune Mesures planifiées : mesures de mobilité à voir planification mobilité / aménagement

### Mesure 4.3.1 Réseau piétonnier et espace public

#### Etat des mesures réalisées:

B: - Un diagnostic complet de la situation de la mobilité douce (MD) a été réalisé dans le PDR. - Divers plans à disposition (zone 30, plans de circulations etc.), études de bases faites. - Intégration dans les projets d'agglomération. - Objectifs M6 du PDR+Mandats M6 du PDR. - En matière d'aménagement, la norme VSS 640 075 "trafic piétons, espace de circulation sans obstacle" est la référence ("un espace public pour tous: guide pour une planification cohérente", Equiterre 2007). MeO: Listes d'actions proposées dans le cadre des PA. Liberté des communes pour la mise en oeuvre. - site interne www.agglomobile.ch, page spécifique pour déplacement à pieds - Soyhières: 180'000.- pour la sécurisation piétons rte de France (2018) - Courrendlin: passerelle sur le canal (2017: 95'000.-) - Les communes sécurisent et modèrent le trafic sur les routes d'accès aux écoles et découragent la dépose-minute en voiture; présence de Pédibus. Espaces publics plutôt conformes aux besoins, mais potentiel d'amélioration. Le réseau de chemins de randonnée pédestre actuel relie également bien les différentes localités (loisirs et passages quotidiennes). Ou il y a un besoin, les communes ont fourni des passerelles, des tunnels etc. pour traverses les grands axes de circulation. Taux de mise en oeuvre du potentiel: 30-50%, env. 30% planifié.

#### Mesures planifiées:

Potentiel / mesures planifiées : mise en oeuvre du PDR et des projets d'agglomération, mesures de mobilité à voir planification mobilité / aménagement, activités des communes

### Mesure 4.3.2 Réseau et infrastructures cyclables

#### Etat des mesures réalisées:

B: - Un diagnostic complet de la situation de la mobilité douce (MD) a été réalisé dans le PDR objectifs M6 du PDR) - Divers plans à disposition (zone 30, plans de circulations etc.), études de bases faites. - Intégration dans les projets d'agglomération. En tout 15 mesures d'amélioration du réseau MD dans 5 communes de l'AggloD sont prévues dans les PA 2 et 3, qui permettront à terme de mettre en oeuvre un réseau MD optimal. Le PA3 prévoit également l'instauration d'un système de vélos en libre service (VLS), à l'horizon 2019-2022. Les études effectuées précédemment propose une mise en oeuvre en deux étapes: la première de 8 stations (40 vélos) en ville de Delémont, la second de 16 stations à Delémont et 22 stations dans les communes environnantes. Réseau cyclable intra-villages et orientation vers Delémont (gare, zone industrielle) plus partiellement pour les arrêts de bus dans les villages. MeO: - site internet www.agglomobile.ch, page spécifique vélo. - réalisation piste cyclable Courrendlin-Châtillon - réalisation piste cyclable Soyhieres-Delémont - participation à l'infrastructure Vélo-station de la gare de Delémont (chiffres 2017 en fichier joint) - carte des pistes cyclables - optimisation des abribus pour le stationnement des vélos (en combinaison avec adaptations handicapés); nouvelle station vélos à Delémont encore avec capacités libres Le réseau cyclable actuel relie déjà assez bien les différentes localités (loisirs et passages quotidiennes). Estimation du taux de la mise en oeuvre env. 75%.

**Mesures planifiées:**

Potentiel / mesures planifiées : mise en oeuvre du PDR et des projets d'agglomération, mesures de mobilité à voir planification mobilité / aménagement, activités des communes

**Domaine 5 Organisation interne****Mesure 5.1.1 Responsabilités, ressources, procédures****Etat des mesures réalisées:**

Les décisions sont pris par les communes resp. dans les organes de l'AggloD composés de représentants communaux. Commission de l'énergie composée de membres des conseils communaux qui préavisent les demandes de crédits et les décisions de l'assemblée. Principe de collaboration: Tout est coordonné au niveau régional, mais les actions communes ne sont réalisées conjointement que lorsque cela apporte une plus-value. Personne de contact pour énergie dans chaque commune. Une structure aménagement du territoire existante élargie à l'énergie en 2016. Cette structure (bureau technique + mandataire énergie) travaille et s'appuie sur les compétences des services de Delémont (SID et UETP) et du réseau du mandataire (cf organigramme). Opérationnel: Mandataire énergie pour faire avancer le processus; il est notamment appuyé par le comité opérationnel qui regroupe le chef de service des SID, le délégué de l'énergie de Delémont et une personne de l'UETP. Ressources: SG bureau technique: 50% + urbaniste 50% + mandataire énergie (environ 12'000.-/an). Une enveloppe de 82'000.- sur 4 ans validée par l'AG en 2016. Non compris: subventions (canton, Cité de l'énergie/OFEN, etc...). Plans d'actions 2017 de 87'000.- validé en cours d'exercice. La mise en oeuvre dans les communes se passe par l'intermédiaires des membres de la Com A+E. Dans certaines communes, la création d'une commission en énergie est en discussion ou en processus.

**Mesures planifiées:**

Potentiel: suivi des activités en cours des années, création de relais dans les communes Mesures planifiées : installation de commissions en énergie dans les communes

**Mesure 5.1.2 Ancrage de Cité de l'énergie****Etat des mesures réalisées:**

Com A+E = conseillers municipaux des communes; 4 à 6 séances par an selon les besoins, thèmes Cité de l'énergie selon les besoins; Conseil d'aggloD = assemblée des maires de l'AggloD; Résultat: excellente coordination (cf PDR), même que pour la coordination entre la ville de Delémont et l'AggloD (le maire de Dlt est le président du CA de l'agglo; les services (UETP et SID) sont intégrés comme consultants techniques de l'agglo, collaboration entre délégué CdE de Dlt et de l'agglo). Conseiller communaux de Courrendlin, Rossemaison, Courtételle et Courroux dans le CA de Régiogaz et actionnaire minoritaires de EDJ. Participation de l'aggloD au programme RégionEnergie. Service industriel de Develier membres de SACEN. Mandataire énergie: -participation à la consultation cantonale lors de l'élaboration de la nouvelle législation. -coordination de l'étude (Postulat 369) menée par l'AJC pour évaluer les opportunités relatives à l'échéance et le renouvellement des mandats d'approvisionnement électrique des communes. Création de commissions de l'énergie dans les communes en cours de mise en oeuvre ou en discussion (soutien du conseiller responsable).

**Mesures planifiées:**

Potentiel: création de commissions de l'énergie dans les communes, mise en oeuvre de certaines idées avec les partenaires de la région (SACEN, régiogaz etc.)

**Domaine 6 Collaboration et communication****Mesure 6.2.1 Collaboration régionale et cantonale****Etat des mesures réalisées:**

B: Charte de collaboration au sein de l'agglo dès 2007 Renforcement des collaborations pour PA1. PA2 et PA3. Processus de labellisation commun Bureau technique avec budget annuel. MeO: - SEDE pour l'épuration des eaux - SEOD pour gestion des déchets - programme Région énergie - Develier partenaire de SACEN - Régiogaz est propriété des communes, dont Courroux, Courtételle, Rossemaison et Courrendlin - collaboration avec les SID et l'UETP au sein du Com Op - mandataire énergie AggloD a participé à la consultation de la nouvelle législation cantonale sur l'énergie - mandataire énergie coordonne l'étude suite au Postulat 369. Cette étude se fait en collaboration avec le canton et bénéficie d'un financement LPR.

**Mesures planifiées:**

Potentiel : tenir le niveau des activités, poursuivre les projets ; rayonnement dans les régions avoisinants

**Mesure 6.2.3 Collaboration avec l'industrie, les entreprises et les prestataires de services****Etat des mesures réalisées:**

B: Bonne connaissance du tissu économique régional. PDR prévoit une collaboration au niveau des plans de mobilité et des zones d'aménagements. MeO: Communes partenaires du site Innodel d'implantation d'entreprises. Val Terbi: Acquisition de 20 actions nominatives Fagus. Cette société a pour objectif de renforcer la chaîne de valorisation de l'économie forestière et de l'industrie du bois suisse.<http://www.fagusjura.ch/fr/ueber-uns/ueber-uns.htm> Au travers le soutien du SEOD, appui aux exploitants paysans pour la réalisation de la centrale biogaz. FRI à Courtételle: centre pour la formation et le développement de l'agriculture. Développement de multiples projets destinés à rendre l'agriculture plus compatible avec les principes de développement durable. (ex: agritourisme, produits du terroir, réseaux écologique, SolAirEau, etc...) cf [www.frij.ch](http://www.frij.ch) doc joint. Efforts des communes pour tenir les magasins dans le centre des villages, si possible pas de commerces d'alimentation en périphérie (voir aussi PDR). Liens fort entre bourgeoisies et communes, notamment dans la gestion et la valorisation des produits forestiers. Collaboration dans le cadre de Métamorphose (<http://www.canalalpha.ch/actu/courroux-entame-sa-metamorphose/>) et de Innovator (<https://www.rts.ch/info/regions/jura/8115435-une-bourgeoisie-jurassienne-valorise-son-bois-dans-un-esprit-social.html>). E: Convention d'objectif sur une seule entreprise. D'autre devraient suivre dès l'introduction de la nouvelle OEn.

**Mesures planifiées:**

Potentiel : mise en oeuvre du PDR, intégration des entreprises dans la plateforme de communication, evtl communication offres programmes d'efficacité Mesures planifiées : projet de communication

**Mesure 6.3.1 Projet phare****Etat des mesures réalisées:**

Les communes jurassiennes (AJC) sont à l'origine d'une importante étude (Phases 1A/B = CHF 250'000.-) qui vise à étudier les opportunités de se réapproprier le contrôle des infrastructures et de la gestion des réseaux électriques à l'occasion du retour de concession (2023). Actuellement, la plupart des communes sont sous contrat avec BKW et/ou La Goule. Différents scénarios et stratégies sont établies et évalués sous les aspects juridiques et économiques, le rôle des communes pour l'approvisionnement en énergie est discuté. Le mandataire énergie de l'AggloD est en charge de la coordination du projet, conjointement avec le Service cantonal de l'énergie. Communes de l'AggloD soutiennent activement ce projet, aussi financièrement. Rayonnement en dehors de la région (autres communes avec concession à BKW et d'autres entreprises supra-régionales). La motivation des communes pour cette renégociation est la possibilité de pouvoir se réapproprier les moyens financiers (définition des redevances) et politiques (accès aux données, favoriser les productions renouvelables locales, etc...) pour mettre en œuvre une politique énergétique régionale.

**Mesures planifiées:**

Potentiel / mesures planifiées : poursuivi de l'étude, discussion des mesures à prendre Remarque : à voir pour dans 4 ans, ce qu'il y a comme projet phare (évtl projet de communication)